

3ème réunion sur les mesures catégorielles 2021

L'administration a convoqué les organisations syndicales le 11 mai 2021 pour une énième réunion pour évoquer les mesures catégorielles 2021 pour les corps soumis aux ISS/PSR.

Retrouvez [ici](#) notre déclaration lue lors de cette réunion et [ici](#) le bilan ISS/PSR présentés par la DRH.

Le ministère consacre 7,3 millions d'euros pour la revalorisation indemnitaire, mais refuse de donner le cadrage préétabli entre RIFSEEP, ISS-PSR et OPA. La DRH a également pris soins de séquencer les réunions afin de brouiller les pistes sur la lecture globale de la répartition.

Toutefois au regard des propositions de l'administration nous avons pu faire notre propre analyse et nous avons pu pousser le DRH à dévoiler certains montants manquant au regard de l'enveloppe.

Nous n'avons eu de cesse de demander l'égalité de traitement des agents du périmètre IDF depuis 2020. Nous avons eu enfin une réponse positive par l'attribution d'un montant lié à cette régularisation. Une première étape avait été engagée en fin d'année 2020 pour un montant de 484 000 euros. Et donc l'élément manquant dans les propositions formulées était le montant pour 2021, à savoir 870 000 euros qui seront consacrés à la totalité services de l'IDF, sur le montant de la PSR. L'objectif de cette mesure étant pour l'administration d'assurer l'alignement indemnitaire des agents affectés dans les services déconcentrés en Île-de-France sur ceux affectés en administration centrale et de poursuivre et achever le processus mis en place en 2020.

Dans le cadre de la prise en compte du coût de la vie en IDF, nous avons interrogé le DRH sur ce qu'il comptait faire pour cette prise en compte en Outre Mer. Le DRH y réfléchit...

Sur l'objectif présenté par l'administration « d'un rééquilibrage des rémunérations indemnitaires entre les corps administratifs et techniques », nous avons demandé à ce que l'administration nous fournisse ses éléments de comparaison, car nous n'avons pas du tout la même lecture. Les éléments formels sont évidemment plus parlant que des annonces verbales. Là encore, le DRH s'engage à nous fournir ces éléments prochainement, ...

La proposition de l'administration pour les revalorisations 2021, est focalisé sur les corps des TSDD et des ITPE. **FO** a été seule à demander que les oubliés de l'administration soient également pris en compte, à savoir la catégorie C technique. Le DRH a eu une oreille attentive à notre demande et propose de réfléchir à un plan de requalification de C en B pour les dessinateurs, à l'échéance de 2 ans. Par contre il a fait la sourde oreille quant à la réévaluation de la PSR pour les personnels d'exploitation.

Pour ce qui concerne le Coefficient de modulation Individuel, **FO** a signifié son étonnement relatif à la moyenne cible atteinte par les services, sachant que des dérogations aux moyennes cibles ont été demandées. La moyenne nationale est légèrement inférieure à 1, pour certains grades. L'administration ne s'explique pas à ce stade.

... / ...



Mesures catégorielles les propositions de l'administration :

1ère proposition sur les ISS:

Alors que **FO** demandait une revalorisation de plusieurs points (et non des décimales) de l'ensemble des grades des TSDD, d'autres demandaient de concentrer sur les TSCDD. Cette dernière proposition a reçu évidemment une réponse attentive du DRH, favorisant le clientélisme. Chacun appréciera !

Tableau des propositions de l'administration pour 2021 :

Évolution du nombre de points ISS	2020	2021
TSCDD Technicien supérieur en chef du développement durable (ex-EF)	20	20,4
TSCDD Technicien supérieur en chef du développement durable	18	18,4
TSPDD Technicien supérieur principal du développement durable	16	16,5
TSDD Technicien supérieur du développement durable	12	13

Évidemment tout ce qui est donné est bon à prendre, mais cette obole ne contribuera pas à réduire l'appauvrissement des TSDD, organisé depuis ces dix dernières années !

Évolution en euros	Gain €
TSCDD (ex-EF)	144,76
TSCDD	144,76
TSPDD	180,95
TSDD	361,9

2ème proposition revalorisation de la PSR pour les agents dans le périmètre de l'administration centrale et des CVRH et ENTE :

Les agents de l'ENTE apprécieront cette évolution, sachant qu'à l'heure où l'administration nous présentait cette revalorisation, elle leur annonçait en parallèle la fermeture de l'école d'Aix en Provence et le rattachement de l'École de Valenciennes au CVRH d'Arras. **En clair : fin de l'ENTE.**

Évolution en euros	Gain €
TSCDD (ex-EF)	301,05
TSCDD	301,05
TSPDD	299
TSDD	299,4

Le DRH nous informe que c'est une première proposition à ce stade. Nous verrons bien par la suite si il nous a entendu, ou si il a entendu les propositions clientélistes, ou encore si c'était un exercice de style.

Les corps techniques sont les sacrifiés des ministères historiquement reconnus pour leur technicité !

ISS / PSR

MTE - MCTRCT-MM / Permanence SNP2E-FO

Plot I – 30, passage de l'Arche 92055 LA DÉFENSE CEDEX 04

Téléphone : 01 40 81 24 20

Mél : fo-snp2e.syndicats@i-carre.net - Site Internet : <http://www.snp2e-fo.syndicat.min-e2.fr/>